

GRAND PRIX - GOLF DE LA MARTERIE

LES 18 ET 19 AVRIL 2026

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs. Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux joueuses et joueurs amateurs qui répondent à l'ensemble des critères suivants :

- Être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 40€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- Être à jour de ses droits d'engagement à toutes les épreuves fédérales antérieures.
- Remplir tous les critères sportifs d'inscription
- Être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition.

Certificat médical et/ou questionnaire de santé :

Pour un joueur majeur licencié en France : fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou si le joueur a fourni ce certificat en 2024 ou 2025, avoir entièrement répondu négativement au questionnaire de santé.

Pour un joueur majeur non licencié en France :

Attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

Pour un mineur licencié en France ou à l'étranger, le questionnaire de santé ne comportant que des réponses négatives suffit, le certificat médical de moins de 6 mois est demandé s'il a répondu positivement au moins 1 fois aux questions.

- **Plus d'infos** : <https://www.ffgolf.org/Se-licencier/Certificat-medical-et-questionnaire-de-sante>

- Épreuve non-fumeur

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour / classement sur l'addition des 2 tours. La journée d'entraînement est prévue le vendredi 17 avril 2026 sur réservation des départs à l'accueil du golf (05.53.05.61.00).

Le nombre de joueurs sera limité à 120 joueurs dont 33 Dames et 12 wildcards dont la répartition est du ressort de la ligue et qui pourra en affecter une partie au club.

Deux séries :

- **1 série Messieurs** : index inférieur à 11.4/ Départs repères 2 Marques Blanches.
- **1 série Dames** : comprenant 33 joueuses au minimum, index inférieur à 14.4 / repères 4 marques Bleues.

10% du champ soit 09 places (9 Messieurs + 3 Dames) sont réservées aux licences Or U16 qui ne rentrent pas dans le champ tel que défini ci-dessous. Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle, mais il n'est pas obligatoire d'avoir l'index requis ci-dessus pour intégrer le quota.

Dans chaque série, les participants seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses inscrits avec une licence étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR ou 1500 premières du WWAGR, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index puis dans l'ordre d'arrivée de l'inscription. La limite d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses classés au WAGR ou WWAGR ni aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.

La Ligue Nouvelle-Aquitaine dispose de 12 wild-cards (incluses dans les quotas fixés précédemment) pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus. Elle pourra céder tout ou partie de ces WC au Golf organisateur.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club pourra le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après la date limite d'inscription. Dans ce cas, cela signifie que le Club pourra compléter le champ en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs et/ou des joueurs professionnels sans se préoccuper de la répartition Dames/Messieurs/Pros. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription. (12 pro maximum)

Les index seront retenus à la date de clôture des inscriptions et selon l'ordre d'arrivée des inscriptions. Tout en respectant le nombre minimum de dames
L'index pris en compte sera celui des participants à la date de clôture des inscriptions.

III – CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX

Les 3 premiers brut Messieurs et Dames seront récompensés.

Départage : en cas d'égalité pour la première place de chaque série à la fin de l'épreuve, le départage se fera par un PLAY-OFF en mort subite sur les trous 4 puis 9 et ainsi de suite si nécessaire.

NB : en cas d'impossibilité de terminer un PLAY-OFF ou de le faire jouer, le classement provisoire RMS deviendra définitif.

Tirage des départs : les départs du T1 se feront selon les directives du VDMC 2026 1.4-page 43 dames et messieurs séparément. Pour le T2 ils se feront dans l'ordre inverse des résultats du T1.

IV - ENGAGEMENTS

Les bulletins d'inscription sont à envoyer à l'adresse du golf de la Marterie.

Bulletins disponibles en ligne sur le site du Golf de la Marterie :

<https://leslodgesdugolfdelamarterie.com/>

de la Ligue NA :

<https://www.ligue-golf-nouvelle-aquitaine.fr/>

Les inscriptions ne seront validées qu'à réception des droits d'engagements transmis par courrier à et l'inscription en ligne sur ISP.

Domaine de la Marterie

210 allée du golf de la Marterie

24260 St Felix de Reilhac

Clôture des engagements :

Dimanche 4 Avril 2026 à 18h00

Une liste des joueurs retenus sera publiée au plus tard le lundi 9 avril 2026 par affichage au club de la Marterie et sur le site du Golf ainsi que sur le site de la Ligue NA

Parcours de reconnaissance le vendredi 17 avril sur réservation à l'accueil du golf.
Publication des horaires de départ au plus tôt 48h avant le 1^{er} tour, au plus tard la veille à 12h.

Droit d'engagement :

Détaillés sur le bulletin d'inscription.

Joueurs extérieurs 90 €

Joueurs membres du club et non membre AS :40€

Joueurs membres du club et membre AS : 30€

Joueurs de 19 à 25 ans (1997-2003) :45€

Joueurs de 18 ans et moins (2004 ou après) :40€

Tout joueur déclarant forfait au-delà du lundi 13 Avril 2026 à 09h00 restera redevable du droit d'engagement.

V - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement pour assurer le bon déroulement de l'épreuve. Sa composition sera affichée sur le tableau officiel.

VI – DROIT A L'IMAGE

Tout participant accorde aux organisateurs le droit de photographier ou de filmer sa participation à l'évènement à des fins promotionnelles et publicitaires nécessaires à la communication.

La participation à cette épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement

Contact : Domaine de la Marterie 05.53.05.61.00